

Source liée à « [L'arc de triomphe élevé place Dauphine pour l'Entrée du roi et de la reine à Paris, le 26 août 1660](#) » et publiée au sein du corpus « [Sources des fêtes et des cérémonies décorées par Charles Le Brun \(1660-1687\)](#) », que Gaëlle Lafage, docteur en histoire de l'art et lauréate d'une bourse de recherche du Centre de recherche du château de Versailles en 2014, a rassemblé pour accompagner la publication de son ouvrage « [Charles Le Brun décorateur de fêtes](#) » (Presses universitaires de Rennes, 2015).

## *Estimation des travaux de charpenterie*

*Cette pièce, jamais publiée à notre connaissance, a été mentionnée par Christoph Frank dans un article<sup>1</sup>. Il s'agit d'une estimation des travaux de charpenterie, faite près d'un an après l'Entrée, d'après le mémoire des ouvrages exécutés. Les décors, dont ils parlent au passé, avaient été démontés. La date de 1660 qui a été ajoutée uniquement en haut de la première page est erronée. En effet, seuls le jour et le mois sont mentionnés dans le document : le jeudi 10 mars. Or, c'est en 1661 que le 10 mars était un jeudi (en 1660 c'était un mercredi).*

*Bien que postérieur aux autres sources concernant cette Entrée, ce document a été placé en premier, car il donne le détail des travaux préalables aux décors constitués de toiles peintes disposées sur des structures en bois. Il permet ainsi de comprendre ce chantier très particulier réparti dans toute la ville. Les articles concernant uniquement la place Dauphine (29-32) ont été mis en gras.*

### Archives nationales, Z<sup>1J</sup> 283.

10 mars 1660      De l'ordonnance verballe de messieurs les prévost des marchands et eschevins de cette ville de Paris, nous Jullien Amelot greffier des Bastiments du Roy ponts et chaussées bourgeois de Paris et Louys Nannet juré du Roy ès œuvres de charpentrye et charpentier ordinaire des Bastimens du Roy, nommez savoir moy Amelot par messdicts sieurs les prévost des marchands et eschevins, et moy Nannet, nommé par Jean Cauchy, maître des œuvres de charpentrye, de lad. ville qui a faict les ouvrages de charpentrye pour former le throsne, les amphitéâtres, portiques, piramides et aultres ouvrages de charpentrye faictz par l'ordre et commandement de mesd. sieurs les prévost des marchands et eschevins qui ont servy de décoration pour l'Entrée du Roy et de la Reyne, pour suivant lad. ordonnance verballe, de mesd. sieurs, faire le calcul desd. ouvrages de charpentrye prisées et estimations d'icelles suivant les mesures contenues en trente six articles du mémoire, baillé par led. Cauchy à mesd. sieurs, qui nous les ont mys entre nos mains, pour en faire lesd. calcul prisées et estimation et pour l'exécution d'icelle ordonnance, le jeudy X<sup>me</sup> jour de mars et aultres jours suivans, nous avons procédé à faire le calcul, prisées et estimations desd. ouvrages contenues aud. mémoire, le tout ainsy qu'il ensuict :

1 FRANK Christoph, « Les artistes de l'entrée de Louis XIV en 1660 », *Bulletin de la Société de l'Histoire de l'Art français*, année 1989, p. 62, note 6.

à priser en  
argent

Premièrement, pour le trosne qui a esté faict au bout du fautx bourg S <sup>t</sup> Anthoine, le comble d'icelluy contenu par le premier article dud. mémoire, ay au calculle led. article ; selon les dimentions des mesures contenus par icelluy article, trouvons qu'il y a la quantité de IIII <sup>xx</sup> VI piès de bois réduict cy	III <sup>xx</sup> VI p.
Le second article pour la charpenterye faicté pour porter led. comble, avons trouvé monter à la quantité de	II <sup>c</sup> VIII p.
Le troy <sup>me</sup> article, pour la charpenterye du pan de boy de derrière, avons trouvé monter à la quantité de	LXXV piès
[fol. 1 v°] Le quatriesme article, pour la charpenterye des deux planchers, dud. trosne, et marche pied audessoub du dais, avons trouvé monter à la quantité de	II <sup>c</sup> IIII <sup>xx</sup> XVI p.
Le cinquiesme article, est pour la gallerye de la comuniegnation, dud. trosne dans les loges de l'opposite d'icelluy, avons trouvé monter à la quantité de	CLII p. III q[art].
Le six <sup>me</sup> article, est pour les marches du grand perron en trois faces, tant audevant, qu'aux deux costez dud. trosne, avons trouvé monter à la quantité de	VI <sup>c</sup> LIII p. d.
Le septiesme article, est pour les barrières audevant dud. trosne et au pourtour dud. perron, que nous avons trouvé monter à la quantité de	CV p.
Le VIII <sup>me</sup> article, est pour enfermer led. trosne par dessoubz, en sorte que personne ne peult entrer a esté mys des dosses et contrefiches pour arbouter le derrière dud. trosne, que nous avons trouvé monter à la quantité de	III <sup>xx</sup> XIX p. I t[iers]
Aux loges et amphitéatres pour messieurs les Maîtres des Requestes	
Le neufiesme article, lesd. loges ayant esté faictes de vingt toises de long et de cinq piedz et demy ou environ de large que nous avons trouvé monter à la quantité de	II <sup>c</sup> VII p.
Portique de l'entrée du faux bourg S <sup>t</sup> Anthoine audessoubz dud. trosne, construict de troys grandes arcades contenant ensemble X toises de long	
L'article dud. portique qui est le dix <sup>me</sup> dud. mémoire selon les dimentions de longueur et grosseur contenus par led. article nous avons trouvé monter à la quantité de	XVI <sup>c</sup> XIX p.
[fol. 2 r°] Le XI <sup>me</sup> article, est pour bois et façons des eschaufaudages faictz pour servir, tant aux menuisiers que peintres à faire tous lesd. ouvrages, mesmes pour les journées d'hommes qui sont demeurez sur le lieu pendant le travail, pour ayder tant aux peintres, menuisiers que sculpteurs, mesmes avoir furny tous les engins cordages et équipages estimés eu esgard à la façons de l'ouvrage, et journées d'hommes considère la démolition et perte de bois ensemble la somme de	
Le XII <sup>me</sup> article, est pour avoir formé le vidde de la halle, pour servir de magazin aux menuisiers et peintres, que nous avons trouvé monter à la quantité de	III <sup>c</sup> <sup>tt</sup> tournois
	L p.

À priser en argent	Le XIII <sup>me</sup> article, pour avoir faict les eschaufautx nécessaires à la porte S <sup>t</sup> Anthoine pour eslever les figures de pierre de taille, tant à la porte du costé de la ville, que porte sur le pont levis, et faulce porte, pour servir aux maçons, sculpteurs et peintres fourny les engins cordages et équipages et pertes de boys et peines d'ouvriers, estimé aux considérations susdictes la somme de	IIIIC <sup>tt</sup> tournois
à priser	Le XIVI <sup>me</sup> article, pour avoir faict les théâtres et amphitéâtres, pour les mussisiens, et ensemble avoir faict la barrière dans la ville pour placer le daiz, estimé aux considérations susd. la somme de	CL <sup>tt</sup> tournois
à priser	Le XV <sup>me</sup> article, est pour avoir faict les deux barrières en dehors aux deux costez du parapet que nous avons trouvé monter à la quantitté de	XXVI p.
à priser	Le XVI <sup>me</sup> article, est pour la charpenterye du porticq du mont Parnasse, au cimetière S <sup>t</sup> Jean, que nous avons trouvé monter à la quantitté de	IIIIC LXXIII p. d.
à priser	Le XVII <sup>me</sup> article, est pour avoir faict un eschaufaut pour servir à lever les figures, et aux portics, et tout ce qu'il a convenu fournir d'engins cordages esquipages, pertes de boys et peines d'ouvriers, estimé aux considérations susd. la somme de	IIIIC XX X <sup>tt</sup>
à priser	[Fol. 2 v°] Le XVIII <sup>me</sup> article est pour la charpenterye d'un grand emphitéâtre de quinze toises et demye de longueur à prendre depuys led. porticq jusques à la maison faisant encoignures de la rue des Barres en laquelle demeure un nottaire, sur XII pieds de large, que nous avons trouvé monter à la quantitté de	IIIIC II p.
à priser	Le XIX <sup>me</sup> article, est pour un aultre emphitéâtre au-dessus de l'entrée du cymetière S <sup>t</sup> Jean sur la rue S <sup>t</sup> Anthoine, de XX pieds de large sur XV pieds de haulteur pour mettre les musissiens que nous avons trouvé monter à la quantitté de	LIII p. d.
à priser	Le XX <sup>me</sup> article, est pour tous les emphitéâ[tt]res tant audevant de l'hostel de Ville, que au pourtour de la Croix, jusques au coing de la maison de l'espicer contenant XXXIII toises de long sur XII pieds de large que nous avons trouvé monter à la quantitté de	IIIIC XLI p. d.
à priser	Le XXI <sup>me</sup> article, est pour les eschaufautx en toute la longueur du pont Notre Dame, tant d'un costé que d'autre, audevant des maisons, que nous trouvons monter à la quantité de CLXX piès sans y comprendre les eschaufautx des deux costez cy	CLXX p.
à priser	Que pour les eschaufautx, oultre les boys déclarez par l'article cy dessus estimatez aux considérations susd. à la somme de	L <sup>C</sup> <sup>tt</sup> tournois
à priser	Le XXII <sup>me</sup> article, est que la plus grande partye des fermes rondes, des maisons dud. pont, tant d'un costé que d'autre, estoient endommagées rompues et pourris par les injures du temps, mesmes plusieurs en danger de tomber, a esté nécessaire d'y remedyer, et oster lesd. périls. Pourquoy faire il a esté mis plusieurs rassignalles [= <i>racinales</i> ], liens et blochets, et restably lesd. fermes rondes, estimé lesd. ouvrages eu esgard à la quallité d'iceutx et les assemblages la somme de	IIIIC <sup>tt</sup> tournois

	Le XXIII <sup>me</sup> article est pour le porticue au bout dud. pont du costé de S <sup>t</sup> Denis de la Chartres de XXI pieds de long sur six pieds de large et VIII toises de hault que nous trouvons monter à la quantité de	II <sup>c</sup> XXXIX p.
À priser	[fol. 3 r°] Le XXIII <sup>me</sup> article, est pour avoir faict les eschaufautx nécessaires pour lever les tréteaux des pintres et adguster tous les ornementz dud. porticue, équipages engins et cordages, et peine des ouvriers, estimé aux considérations susd. à la somme de	II <sup>c</sup> <sup>tt</sup> tournois
	Le XXV <sup>me</sup> article, est pour le porticue du Marché Neuf à l'entrée du costé du pont S <sup>t</sup> Michel, de VIII toises I d. et demi de longueur de face ou environ, sur XII à XIII pieds de large et VIII à IX toises de haulteur, que nous trouvons monter à la quantité de	V <sup>c</sup> X p. d.
	Le XXVI <sup>me</sup> article, est pour les deux emphitéâtres faictz pour les muzisiens, que nous trouvons monter à la quantité de	LXVIII p. d.
	Le XXVII <sup>me</sup> article, est pour avoir faict les eschaufautx qu'il a convenu, pour mestre et poser tous les tableaux et mestre tous les ornementz de pintures, en estat et perfection, tant pour les angins cordages équipages que journées d'hommes estimé aux considérations susd. à la somme de	II <sup>c</sup> <sup>tt</sup> tournois
À priser	Le XXVIII <sup>me</sup> article, est pour avoir faict les barrières pour servir de parapetz au quay au-derrière de monseigneur le Premier Président, que nous trouvons monter à la quantité de	CXXX p. d.
	<b>Le XXIX<sup>me</sup> article, est pour avoir faict la charpentrye de la piramidde, en la place Daulphine, à l'entrée d'icelle du costé du Pont-Neuf, de cinq toises un pied et demy de long reduict, douze piedz de large, et seize toises et demye de hault, que nous trouvons monter à la quantité de</b>	VI <sup>c</sup> X p.
	<b>Le trentiesme article, est pour avoir faict tous les eschaufautx collants, tant d'un costé que d'autre, et depuys le bas jusqu'en hault pour poser tous les tableaux, et servir aux pintres, et faire tous les ornementz, fournis tous les engins, équipages, cordages, les peines d'ouvriers et pertes de boys, estimé aux considérations susd. à la somme de</b>	III <sup>c</sup> <sup>tt</sup> tournois
à priser	[fol. 3 v°] <b>Le XXXI<sup>me</sup> article, est pour avoir faict deux emphitéâtres pour placer les muzisiens, que nous trouvons monter à la quantité de</b>	XXXIII p.
	<b>Le XXXII<sup>me</sup> article, est pour avoir faict les emphitéâtres aux deux costez de la place Daulphine, que nous trouvons monter à la quantité de</b>	V <sup>c</sup> XIII p. I toise
	Le XXXIII <sup>me</sup> article, est pour avoir faict, le pont au pavillon du Mail, pour passer dans les chantiers de boys, que nous trouvons monter à la quantité de	II <sup>c</sup> XXV p.

À priser	Le XXXIII <sup>me</sup> article, est pour avoir esquippé, troys batteaux, pour battre des pieux, pour soustenir le batteau, où estoit le feu d'artifice, devant le Louvre, d'autant que led. batteau n'estoit suffisant, où a esté planté six pieux ferrez et battus, avec sonnette, sur un battau, à force d'hommes, sur lequel batteau a esté fourny, un eschaufault et posé en deux endroitz ayant esté faict et depuy desfaict estimé aux considérations susd. à la somme de	III <sup>c</sup> L <sup>t</sup> tournois
À priser	Le XXXV <sup>me</sup> article est pour, les restablissemens faictz de aulvents, rompus, en plusieurs endroitz pour la construction desd. portiques, et ça par l'ordre et commendement de mesd. sieurs, les prévost des marchands et eschevins, estimé lesd. restablissements à la somme de	II <sup>c</sup> t <sup>t</sup> tournois
À priser	Le XXXVI <sup>e</sup> et dernier article dud. mémoire, est pour le restablissement de plusieurs eschoppes, qui ont esté ruynées et rompues pour la décortation de lad. Entrée en divers endroitz estimez lesd. restablissements à la somme de	III <sup>c</sup> t <sup>t</sup> tournois

Tous les ouvrages de charpenterye et aultres faictz pour le trosne, les emphitéâtres, porticqs, piramidde, eschaufautx et aultres ouvrages, contenus par mesures sur le mémoire des demandes dud. Cauchy qui a faict les ouvrages, après les avoir calcullés par chacun article, avons trouvé monter ensemble à la quantitté de sept mil cent quarente [fol. 4 r°] huict piès deux tiers un quart, que nous avons estimé à raison de cinq cens livres tournois pour chacun cent, considère les grands boys, cheriages [= *chariages*] d'iceutx, les lieux où ilz ont esté employez, peine des ouvriers nuict et jour, perte et degatz de boys, fautx frais et despences extraordinaire, l'estat dud. travail, sans cesse continu avec précipitation que l'on a esté contrainct de faire jour et nuict, pour rendre faictz et parfaictz tous lesd. travautx, dans le temps qui avait esté ordonné, et lesd. boys ayant esté repeins et désassemblez par led. Cauchy avec perte de partie d'iceutx, qui vallent aux considérations susd. la somme de trente cinq mil sept cens quarente quatre livres unze solz huict deniers tournois cy

XXXV<sup>g</sup> VII<sup>c</sup> XLIII<sup>t</sup> XI<sup>s</sup> VIII<sup>d</sup>

Les ouvrages en prisées contenues en douze articles sus déclarés, que nous avons considérés par chacunes d'icelles montent ensemble à la somme de troys mil trois cens quatre vingt dix livres tournois cy

III<sup>g</sup> III<sup>c</sup> III<sup>xx</sup> X<sup>t</sup> tournois

Comme totalle de tous lesd. ouvrages susdéclarez trente neuf mil cent trente quatre livres unze solz huict deniers tournois.

Faict par nous soubz<sup>nez</sup> les an et jours que dessus.

*Signé :*

Amelot - Nennert [= *Nannet*]